

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis-Abeba, ÉTHIOPIE Tél. : Tél : +251-115- 517 700 Fax : +251-115- 517844 / 5182523
Site Web : www.au.int

**SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LES
FINANCES, LES AFFAIRES MONÉTAIRES, LA PLANIFICATION ET L'INTÉGRATION
ÉCONOMIQUES**

01 – 04 décembre 2020

NOTE CONCEPTUELLE

INTRODUCTION

1. **La Commission de l'Union africaine (CUA)** organise une session extraordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l'intégration économiques et qui aura lieu du **01^{er} au 04 décembre 2020**.

La réunion portera sur les questions suivantes :

- i. Le débat fiscal mondial concernant les défis fiscaux découlant de l'économie numérique, et comment cela affecte l'Afrique ;
 - ii. Endiguer les flux financiers illicites (FFI) sur le continent ; et
 - iii. Le développement d'un système de paiement continental pour faciliter la mise en œuvre efficace de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).
2. Les deux premiers jours permettront aux experts des ministères, des banques centrales et des administrations fiscales d'examiner ces questions et les implications qu'elles ont pour le continent, et de présenter les résultats aux ministres afin d'examiner et de fournir une orientation politique le troisième jour. Alors que nous nous dirigeons vers la mise en place d'économies plus résilientes en 2021, le moment de cette réunion extraordinaire est crucial pour les ministres afin qu'ils discutent et conviennent de la voie à suivre pour aborder ces questions cruciales.

CONTEXTE

3. En 2013, les États membres de l'Union africaine ont convenu de « **l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons** », qui est la vision de devenir une Afrique intégrée, prospère et pacifique, gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène internationale. Conformément à cette vision, aborder la mobilisation des ressources intérieures (MRI) en garantissant les droits d'imposition de l'Afrique par le biais des discussions fiscales mondiales ; endiguer les FFI qui sont un talon d'Achille pour les pays africains depuis le 20^{ème} siècle ; et progresser en ce qui concerne l'initiative innovante de la ZLECA qui stimulera le commerce sur le continent, sont cruciaux pour le développement de l'Afrique. Par conséquent, les ministres doivent décider d'urgence de la voie à suivre sur ces questions, en s'engageant à ce que toutes les parties prenantes mettent en œuvre les résultats de cette réunion.
4. En ce qui concerne le débat fiscal mondial, depuis 2015, cent trente-sept (137) pays, dont vingt-cinq (25) pays africains font partie du Cadre inclusif sur l'Érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont discuté des défis fiscaux et de leurs

solutions possibles. Plus précisément, au cours des 2 dernières années, l'accent a été mis sur les défis découlant de l'imposition de l'économie numérique. À ce jour, deux piliers ont été présentés à cet égard. Dans le cadre du Pilier 1, l'objectif a été de trouver une solution consensuelle pour taxer les multinationales (EMN) numériques qui commercent à distance dans des juridictions sans présence physique, mais qui créent de la valeur et réalisent des profits significatifs par leurs interactions avec nos citoyens. Le Pilier 2 est axé sur un impôt minimum mondial, en veillant à ce que toutes les grandes entreprises opérant à l'échelle internationale paient au moins un niveau minimal d'imposition. Un point crucial à noter est que c'est la première fois depuis plus d'un siècle que le monde discute des règles fiscales internationales ; par conséquent, une fois qu'une solution consensuelle sera trouvée, les recettes fiscales des pays africains seront affectées pendant des décennies à venir ; d'où la nécessité de veiller à ce que le résultat soit bénéfique pour l'Afrique.

5. Cependant, bien que les pays africains aient fait partie du processus, soutenus par l'expertise technique de l'ATAF, de nombreux facteurs, y compris les tensions géopolitiques entre les pays et l'absence d'orientation politique pour s'entendre sur la position de l'Afrique sur le débat fiscal mondial, à ce jour, les propositions actuelles, bien que non encore convenues, ne traitent pas suffisamment du déséquilibre actuel dans les droits d'imposition. Selon les propositions actuelles, le montant de l'impôt qui sera réaffecté aux juridictions de marché en vertu du montant A sera sensiblement faible et plus le marché sera petit, plus le montant de l'impôt sera faible. La décision sur ce débat a été prolongée jusqu'au milieu de 2021 et cela donne aux pays africains l'occasion de se rencontrer et de s'entendre sur la meilleure façon dont leur voix peut être entendue, et le résultat bénéfique.
6. Deuxièmement, les flux financiers illicites (FFI) demeurent un inconvénient majeur du financement du développement durable en Afrique. Pour réaliser efficacement les aspirations de l'Agenda 2063 et développer des économies durables, les États membres de l'Union africaine ont mis l'accent sur la mobilisation des ressources intérieures, notamment le renforcement de la lutte contre les flux financiers illicites et la corruption. Bien que le montant exact des pertes soit constamment débattu, on estime que 88,6 milliards USD sont perdus chaque année à cause des FFI, et ce montant dépasse également l'aide publique au développement (APD) entrante.
7. Plusieurs efforts notables pour endiguer les FFI ont été faits au niveau continental, en

particulier ; la création du Groupe de travail de haut niveau sur les FFI présidé par l'ancien président sud-africain S.E. Thabo Mbeki, qui a élaboré plusieurs recommandations pour aborder les FFI en Afrique ; la décision de l'Union africaine de consacrer l'année 2018 au thème « gagner la lutte contre les FFI et la corruption : une voie durable vers la transformation de l'Afrique » ; la publication du livre sur la mobilisation des ressources intérieures : lutte contre les FFI et la corruption en suivant le thème de l'année par la CUA ; et plusieurs initiatives du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (CCUAC). Alors que le continent continue de souffrir de la pandémie catastrophique de COVID-19, il est crucial de renforcer les projets et initiatives en cours pour endiguer les FFI et veiller à ce que l'Afrique mobilise des ressources adéquates pour réaliser le programme 2063 et mettre en place des économies résilientes.

8. Troisièmement, l'amélioration du commerce intra-africain contribuera grandement à la réalisation des objectifs de développement du continent, y compris la réduction de la pauvreté. En particulier, le renforcement du commerce intra-africain est une condition préalable à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA et des objectifs de développement durable des Nations Unies. L'opérationnalisation de la ZLECA est essentielle à l'augmentation du commerce sur le continent. L'opérationnalisation réussie de la ZLECA est axée, entre autres mesures, sur l'élaboration d'un système africain de paiement et de règlement qui facilitera le commerce et réduira les inefficacités associées aux paiements et règlements transfrontaliers.
9. Un projet d'intégration des systèmes de paiement continentaux dirigé par la CUA et l'ABCA avec le soutien de la Banque africaine d'Importation d'Import-Export (Afreximbank) est en cours et vise à développer un cadre pour l'intégration de l'infrastructure de paiement interrégionale afin de faciliter les paiements transfrontaliers. Le cadre fournira effectivement un système de paiement et de règlement à faible coût pour les producteurs et les consommateurs africains, et stimulera le commerce, l'investissement et la production dans les pays africains dans le processus. En outre, l'intégration des systèmes de paiement apportera une efficacité en réduisant les délais de règlement et d'apurement des paiements transfrontaliers.
10. Afin de faciliter le commerce intra-africain et de surmonter les problèmes persistants d'inconvertibilité monétaire et de fragmentation des systèmes de paiement, qui ont entravé l'intégration financière et ont constitué un obstacle non tarifaire important au commerce intra-africain, Afreximbank, les banques centrales de la zone monétaire

ouest-africaine (ZMOA) et l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) ont mis au point le système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS). Le PAPSS a été conçu pour fonctionner à l'échelle continentale, mais avec le début des opérations dans la région ZMOA et l'extension ultérieure au reste du continent en collaboration avec les banques centrales tel que conçu dès le début. Le système panafricain de paiement et de règlement a été lancé par le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA, en juillet 2019 à Niamey, au Niger, comme l'un des instruments clés pour soutenir la ZLECA et l'attente des dirigeants était que le PAPSS soit opérationnel avant le début des échanges dans le cadre de la ZLECA.

11. En outre, la 11^{ème} réunion des Ministres africains du Commerce (AMOT) de la ZLECA qui s'est tenue le 30 septembre 2020 a instruit la CUA de faciliter les travaux en cours sur les systèmes de paiement et de veiller à ce qu'ils soient menés sous l'autorité des ministres des finances de l'UA et de l'Association des banques centrales africaines, en étroite collaboration avec les Ministres du Commerce de l'UA et l'Afreximbank. Suite à la décision de l'AMOT, la CUA et l'ABCA ont travaillé avec Afreximbank afin que le développement d'un cadre réglementaire continental concernant les paiements et le règlement soit finalisé conformément aux attentes du Sommet de l'UA.

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

12. L'objectif principal de la réunion est de réunir des experts des Ministères des Finances, des Ministères de la Planification Économique, des Ministères de l'Intégration, des banques centrales et des administrations fiscales pour mettre en place et renforcer collectivement un réseau qui traite des questions financières ayant une incidence sur les économies. Dans un monde en mutation, après la COVID-19, en améliorant les possibilités d'atteindre les objectifs de développement, ce réseau d'experts doit continuer à s'engager et à prendre des mesures concernant diverses questions. La réunion définira les priorités et les principaux points d'action des ministres, de l'ABCA et de toutes les parties prenantes critiques par le biais d'un processus consultatif et d'un dialogue.

13. Les objectifs de la réunion sont résumés comme suit :

- Créer une plateforme pour les décideurs des Ministères, les experts des banques centrales et les fonctionnaires des administrations fiscales sur le continent pour débattre des questions budgétaires et monétaires critiques qui aident les pays africains à atteindre leurs objectifs de développement ;
- Convenir de la position de l'Afrique concernant les défis fiscaux découlant de

l'économie numérique, en veillant à ce que les pays africains ne soient pas désavantagés une fois que les règles fiscales internationales sont révisées à l'échelle mondiale ;

- Fournir les informations vitales requises par les ministres pour défendre et poursuivre davantage de droits d'imposition des pays africains sur la scène internationale ;
- Élaborer des mesures pour renforcer les initiatives et projets en cours sur les FFI afin de renforcer la mobilisation des ressources intérieures et de bâtir des économies résilientes ; et
- Délibérer sur le projet de cadre réglementaire continental sur les paiements et le règlement et veiller à ce que le cadre soit finalisé dès que possible afin de faciliter le commerce dans le cadre de la ZLECA.

PUBLIC CIBLE

14. La session extraordinaire du CTS s'adresse aux hauts fonctionnaires des Ministères des Finances, de la Planification Économique et de l'Intégration (ministres, secrétaires permanents / Directeurs généraux), aux banques centrales (Gouverneurs bancaires et Directeurs généraux) et aux administrations fiscales (Commissaires Généraux/Commissaires Généraux Adjoints). La réunion est un événement à huis clos, car l'accès ne sera accordé qu'aux fonctionnaires invités à la réunion.

STRUCTURE DU DIALOGUE

15. Compte tenu des restrictions liées à la COVID-19, la réunion se déroulera virtuellement pendant trois jours par le biais du Webinaire Zoom. Les participants auront accès à la réunion après leur inscription.

16. La réunion se déroulera par le biais de débats avec les principes politiques cruciaux (les secrétaires permanents/ Directeurs Généraux), les Ministères des Finances, de la Planification Économique et de l'Intégration (les banques centrales, les administrations fiscales) et les institutions africaines clés (la CUA, la BAD, la CEA, l'ATAF et l'AfreximBank). Au cours de la réunion d'experts des 1^{er} et 2^{ème} jours, des exposés seront présentés par diverses parties prenantes et différents pays sur les différentes questions examinées (imposition de l'économie numérique, les FFI et le système de paiement continental).

17. Les résultats de la réunion d'experts seront présentés aux ministres le 3^{ème} jour pour

leur orientation et décision politiques.

RÉSULTATS ATTENDUS

18. Les résultats attendus de la réunion sont les suivants :

- Une meilleure connaissance du débat mondial actuel sur l'imposition de l'économie numérique et les questions BEPS, et des conseils sur la façon dont l'Afrique doit procéder lors dudit débat.
- Un consensus sur la position de l'Afrique concernant les questions fiscales mondiales actuelles.
- Un engagement des Ministres et de l'Union africaine à poursuivre davantage de droits d'imposition en plaidant politiquement à travers divers forums internationaux.
- Des mesures visant à renforcer les initiatives et les projets en cours sur les FFI.
- L'examen du projet de cadre réglementaire continental sur le paiement et le règlement et instruire l'ABCA, la CUA et l'Afreximbank de finaliser le projet au plus tard le 1^{er} janvier 2020 lorsque le commerce commencera dans le cadre de la ZLECA

19. Pour de plus amples informations veuillez contacter :

Le Département des Affaires Économiques
Commission de l'Union africaine
P.O. Box 3243
Addis Abéba, Éthiopie
Email : CharumbiraN@africa-union.org
ManhandoR@africa-union.org
YamrotD@africa-union.org